



2024/ SLO

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2024

Date de convocation

04 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

04 DECEMBRE 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.
Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Marie-Thérèse HOUREZ, conseillère municipale, avait donné procuration à Virginie MELKI, conseillère municipale.

N° DEL-24-59

Objet

Nomination de
voirie

Secrétaire de séance : Isabelle DUPONT

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2024

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales suivant lequel « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les attributions du Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune,

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture des services publics, tel que les secours, la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier ou des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles,

Considérant les travaux de réaménagement et requalification de voirie menés par le Conseil Départemental sur la RD 73 dite Route de Préseau,

Considérant les modifications du plan de voirie induites par ces travaux et notamment la mise en impasse de la rue des Marguerites,

Considérant qu'il convient de pouvoir ré-adresser les n°30, 30B et 32 de la rue des marguerites par une re-nomination et renumérotation de voirie,

Considérant que la proposition de nommer cette voie « rue des Sakuras » a été concertée avec les résidents concernés et les membres du conseil de quartier,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'adopter la dénomination de « rue des Sakuras » attribuée à l'extrémité de la rue actuelle des Marguerites,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Madame Frédérique VISTE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

La secrétaire de séance
Isabelle DUPONT



Transmis en sous-préfecture le 19/12/2024.....
Document exécutoire à compter du 19/12/2024..

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

